



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 64054

## Texte de la question

M. Jacques Floch appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail dans les établissements et services des secteurs sanitaire, social et médico-social. La mise en place des 35 heures dans ces établissements, et plus particulièrement dans les internats qui sont ouverts 24 heures sur 24 et 365 jours par an, aggrave considérablement les contraintes des personnels et les usagers sont quelque peu perturbés de devoir s'adapter en fins de semaines à des éducateurs différents. De plus, il devient de plus en plus difficile de réunir l'ensemble des éducateurs d'une équipe et de garantir à la fois le service que ces usagers doivent normalement recevoir et l'application du droit au travail. En conséquence, il lui demande, face à la spécificité de ces établissements d'internats, si une adaptation de la législation du travail ne peut être envisagée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Floch](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64054

**Rubrique :** Institutions sociales et médico-sociales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 juillet 2001, page 4062

**Question retirée le :** 8 octobre 2001 (Fin de mandat)